



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC IMMEUBLE CROZON ET TOUR CAMARET RUE DU LANGUEDOC

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,
Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
Vu l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
Vu le Code de la route,
Vu l'article 610-5 du code pénal,
Vu la demande écrite de la SAS MIL ECLAIR, agence Normandie Est en date du 3 juillet 2024,
Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux de nettoyage des auvents des immeubles Crozon et Camaret rue du Languedoc à Pont-Audemer,

ARRETE :

Article 1 : La SAS MIL ECLAIR est autorisée à occuper le domaine public afin d'installer une nacelle sur une longueur de 30 mètres sis rue du Languedoc à Pont-Audemer, le mercredi 10 juillet 2024, à partir de 8 heures et ce jusqu'à 17 heures afin de réaliser les travaux cités ci-dessus.

Article 2 : La SAS MIL ECLAIR devra prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger le domaine public et la mise en place de la signalisation réglementaire pour la sécurité des piétons et des automobilistes sur la zone d'intervention et ce pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : La SAS MIL ECLAIR devra se conformer à la réglementation de l'arrêté municipal n° 224-2012 du 14 mai 2012.

Article 4 : La SAS MIL ECLAIR est autorisée à stationner deux véhicules de chantier immatriculés DF-932-JY et BH-139-RH.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, la SAS MIL ECLAIR sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 8 juillet 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

